



Vivez par l'Esprit

Commentaire de Galates 5,16-18

**par Richard N.
LONGENECKER**

Ce commentaire, édité dans la collection Word Biblical Commentary (Galatians, Dallas, 1990), est remarquable. L'introduction – développée en 120 pages – donne un aperçu exhaustif de la situation théologique concernant la lettre aux Galates. Puis chaque section – définie par le plan établi lors de l'introduction – est structurée par le commentateur : bibliographie de la section traitée, traduction, notes (sur la traduction), forme/structure/contexte, commentaire (exégétique et théologique), explication. Nous proposons ici un extrait des pages 244 à 246 qui commente les versets 16 à 18 du chapitre 5.

* * *

V. 16 : Or je dis : vivez par l'Esprit et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair.

La vraie particularité de l'éthique paulinienne réside dans le rôle qu'elle assigne à l'Esprit. Au verset 16, Paul procède à un examen : comment vivre en tant que chrétien, et il établit sa thèse : « par l'Esprit ». L'expression « verbale » *légo dé* (« or je dis ») [...] relie les affirmations de Paul sur l'amour (versets 13b-14) à ses affirmations sur l'Esprit (versets 16-18). Cet usage est aussi celui d'une convention épistolaire qui met l'accent sur ce qui précède et sur ce qui suit immédiatement (cf. 3,17 ; 4,1 ; aussi 1 Co 10,29), à savoir ce qui concerne la vie dans l'Esprit. L'affirmation du

verset 16 est constituée de deux parties : la première est exhortative, « vivre par l'Esprit » ; la seconde est une promesse, « et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair ». Cette affirmation est ensuite étayée en 5,17-24, à nouveau exhortative en 5,25, et appliquée à la situation galate en 5,26-6,10.

Le verbe *peripatéo* (« marcher », « se promener ») apparaît fréquemment dans les lettres pauliniennes et occasionnellement dans les lettres johanniques en un sens figuré, qui signifie alors « vivre » ou « se comporter » (cf. Rm 6,4 ; 8,4 ; 13,13 ; 14,15 ; 1 Co 3,3 ; 7,17 ; 2 Co 4,2 ; 5,7 ; 10,2.3 ; 12,18 ; Ep 2,2.10 ; 4,17 ; 5,2.15 ; Ph 3,17-18 ; Co 2,6 ; 3,7 ; 4,5 ; 1 Th 1,12 ; 4,1.12 ; voir aussi 1 Jn 2,6 ; 2 Jn 4.6 ; 3 Jn 3-4). Mais ce verbe n'apparaît qu'en 5,16 dans la lettre aux Galates. L'emploi figuré de *peripatéo* vient du verbe hébreu *halak* que l'on rencontre souvent dans l'Ancien Testament. Il signifie « marcher » (la LXX le traduit parfois par *peripatéo*, mais généralement par *poreúomai*). Ce terme a pris un sens générique dans la législation morale et sociale du rabbinat : « Halakah ». Le sens figuré de *peripatéo* se trouve uniquement chez Paul dans le Nouveau Testament, mis à part quelques apparitions dans les lettres johanniques — où il est par ailleurs mieux défini que dans les lettres pauliniennes. Au verset 16, il est synonyme de *pneúmati ágesthe* (« conduit par l'Esprit ») du verset 18, de *zômen pneúmati* (« vivre par l'Esprit ») du verset 25a, et de *pneúmati stoichômen* (« demeurez en accord avec l'Esprit ») du verset 25b.

Le datif *pneúmati* suggère à la fois l'origine et l'instrumentalité (« par l'Esprit »), donc une qualité de vie qui diffère d'un style de vie légaliste ou libertin. L'impératif présent *peripateíte* dénote une exhortation à la progression dans l'action ; les Galates sont ainsi encouragés à persévérer, par la foi (cf. 5,5), dans la présence de l'Esprit qui œuvre dans leur vie (cf. 3,3-5). C'est dans la nouvelle réalité de « l'Esprit » que les croyants de Galatie sont exhortés à vivre, et non dans la vieille existence de « la chair », liée à la loi et à une forme d'indulgence envers soi. Ils avaient expérimenté cette réalité de l'Esprit lors de leur conversion, avant qu'ils n'écourent les judaïsants.

Une promesse est liée à l'exhortation : « et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair ». Le verbe *teléo* (« mener à un terme », « finir »,

« compléter », « remplir », « accomplir ») a pour sujet le chrétien qui n'accomplira pas les désirs de la chair. Ainsi, Paul distingue chez le croyant individuel deux puissances morales qui cherchent à contrôler la pensée et l'activité de la personne : l'une, l'Esprit de Dieu personnifié ; l'autre, la personnification de la « chair ». Que fait le chrétien face à un tel dilemme ? Telle que Paul la proclame, la promesse de l'Evangile est la suivante : la vie dans l'Esprit annule la vie dirigée par la chair. De fait, la promesse est articulée par l'emploi de la double négation *où mé* (« ne pas » et « jamais ») et par l'usage de l'aoriste subjonctif *telésete*.



V. 17 : *Car la chair désire ce qui est contraire à l'Esprit, et l'Esprit ce qui est contraire à la chair. Ces entités s'opposent effectivement l'une à l'autre, si bien que vous ne faites pas ce que vous voulez.*

Au verset 17, Paul délivre un précis de son anthropologie sotériologique. Celle-ci souligne non seulement ce qu'il a dit au verset 16, mais encore sa compréhension de la condition humaine telle qu'elle se situe face à Dieu depuis que « le péché est entré dans le monde » (cf. Rm 5,12) : « la chair » et « l'Esprit » sont diamétralement opposés l'une à l'autre. Il en résulte que la personne ne peut faire ce qu'elle sait être juste quand elle vit dans « la chair » (c'est-à-dire quand elle vit en se comportant de façon purement et simplement humaine) ; elle ne le peut que lorsqu'elle vit « dans l'Esprit » (quand elle vit dans la nouvelle réalité d'être « en Christ », dirigée par l'Esprit de Dieu). La conjonction *gár* (« car ») est employée en un double sens : elle confirme et explique. Elle confirme qu'il existe une opposition entre la chair et l'Esprit au verset 16, et elle explique l'existence de cette opposition. Elle suggère aussi que la condition critique de l'homme est commune à tous.

Paul souligne au verset 17 un dualisme moral, et il emploie les mots *sárx* et *pneûma* pour en exprimer les antithèses. Un tel dualisme se trouve non seulement dans les lettres de Paul mais aussi dans la littérature johannique (cf. Jn 3,6 en ce qui concerne les termes eux-mêmes) ; il a par ailleurs souvent été considéré comme un produit de la pensée grecque. Mais le dualisme de Paul et de Jean est un dualisme moral, et non cosmologique ou anthropologique ; il s'agit, en ce qui concerne Paul, du « produit complexe

de son arrière-plan vétérotestamentaire et de sa conception rabbinique »¹, qui connaît des parallèles dans le dualisme moral révélé par les documents de Qumrân².

Le neutre pluriel du pronom *taûta* (« ces choses », « ces entités ») réfère à « la chair » et à « l'Esprit », les considérant plus comme des « choses » ou des « entités » que comme des puissances personnelles. Le temps présent du verbe *'antikeitai* (« elles s'opposent ») indique une opposition durable entre les deux entités. La proposition finale de la sentence, constituée de la conjonction *'ina* (« si bien que », « de sorte que ») et de verbes au subjonctif et au participe, n'exprime pas un but divin mais le but de la chair et de l'Esprit : la chair s'oppose à l'Esprit quand les individus ne font pas ce qu'ils veulent parce qu'ils sont conduits par l'Esprit, et l'Esprit s'oppose à la chair lorsqu'ils ne font pas ce qu'ils veulent parce qu'ils sont conduits par la chair. Ainsi Burton résume-t-il la pensée de Paul : « Si l'homme choisit le mal, l'Esprit s'oppose à lui ; s'il choisit le bien, la chair l'entrave »³. En effet, Ga 5,17 ébauche ce qui sera évoqué plus tard en Rm 7,14-25 ; les deux passages expriment la condition critique de l'humanité « en soi » (cf. *autôs 'egó*, « moi-même » ou « en dépendant de mes propres ressources » de Rm 7,25), déchirée entre une conduite par « la chair » ou par « l'Esprit ».

V. 18 : *Et si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi.*

La conjonction *dé* (« et ») est ici employée comme une simple liaison, sans idée d'opposition ; elle ajoute une réflexion à la thèse avancée par la section des versets 13 à 18. *eî* suivi de l'indicatif est une construction conditionnelle qui permet de prendre en considération la réalité de l'expression « si vous êtes conduits par l'Esprit » : cette réalité est liée aux expériences passées des Galates (cf. 3,2-5), à leur statut de « fils de Dieu » (cf. 3,26-4,7)

¹ W.D. Davies, *Paul and Rabbinic Judaism*, Mifflintown (Pennsylvania), Sigler Press, 1980, p. 17 ; cf. aussi pp. 17-35.

² W.D. Davies, « Paul and the Dead Sea Scrolls: Flesh and Spirit », dans *The Scrolls and the New Testament*, éd. K. Stendhal, New York, Harper, 1957, pp. 157-182.

³ E. de W. Burton, *A Critical and Exegetical Commentary on the Epistle to the Galatians*, Edinburgh, T. & T. Clark, 1921, p. 302.

et à leur liberté en tant que chrétiens (cf. 5,1.13). Ici comme au verset 16, *pneúmati* est le Saint-Esprit de Dieu ; Paul en parle en termes personnifiés. Le verbe *'ágesthe* (« vous êtes conduits »), à la forme passive du présent, est presque synonyme au présent de l'impératif *perípateíte* (« vivez ») du verset 16, mais un accent est ici mis sur le choix du sujet à laisser sa volonté être conduite par l'Esprit. L'expression *'upò nómon* (« sous la loi »), comme partout ailleurs dans la lettre aux Galates (cf. 3,23 ; 4,4 ; 5,21), renvoie sans nul doute à un style de vie légaliste soutenu par les judaïsants, auxquels Paul s'oppose par son argumentation et ses exhortations de Ga 2,15 à 5,12.

En conclusion de la section 5,13-18, Paul met maintenant en rapport ses exhortations « rendez-vous, par amour, serviteurs les uns des autres » et « vivez par l'Esprit » avec le mode de vie légaliste prôné par les judaïsants. [...] Les judaïsants avaient en effet expliqué aux chrétiens de Galatie qu'ils ne pouvaient vivre que selon deux options : 1) un style de vie dirigé par la Torah, ou 2) un style de vie libertin, tel qu'ils le pratiquaient lorsqu'ils étaient éloignés de Dieu. L'Evangile chrétien, tel que Paul le proclamait, recèle un autre style de vie, distinct des voies du légalisme ou du libertinage – il ne s'agit pas d'une voie moyenne qui consiste (comme beaucoup tentent de le pratiquer) à vivre une vie chrétienne par soi-même, mais il s'agit d'une « autoroute qui surplombe ces voies »⁴. Dans la vie chrétienne, l'antidote à la licence n'est pas un ensemble de lois, comme les judaïsants l'affirmaient, mais l'ouverture à l'Esprit et à la conduite par l'Esprit. Etre « en Christ », ce n'est ni du légalisme, ni du libertinage, mais une nouvelle qualité de vie fondée sur et dirigée par l'Esprit. ■

⁴ *Ibid.*

